



Surface cultivée en agriculture biologique

L'année 2011 a été marquée par une forte progression des surfaces agricoles biologiques tant en production (+15,2 %) qu'en conversion (+48,1 %), signe de la vitalité de la filière. La surface agricole utile (SAU)* labellisée agriculture biologique en production et en conversion est de 7 404 hectares au total en 2011, soit 0,9 % de la SAU régionale. Le programme national et le programme régional d'aides à la filière " agriculture biologique " participeront probablement au développement de celle-ci dans les années à venir.

Contexte

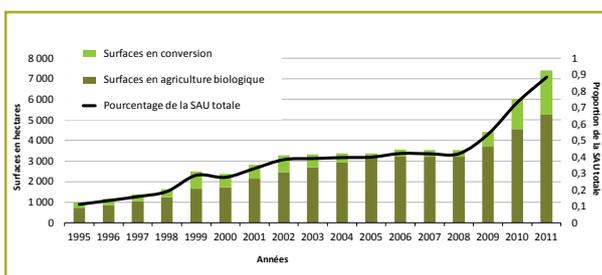
Malgré les bonnes performances de la région Nord - Pas-de-Calais en matière de production agricole végétale, la région reste parmi les dernières régions françaises pour la production végétale biologique. Les institutions agricoles régionales restent favorables à l'agriculture conventionnelle. Pourtant la demande est forte et le Nord - Pas-de-Calais ne couvre pas la demande régionale en produits certifiés agriculture biologique.

L'agriculture biologique (label AB) constitue, à ce jour, le mode d'exploitation agricole moderne le plus respectueux de l'environnement. L'absence de produits phytosanitaires* de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM), la réduction de la fertilisation des sols, l'utilisation de variétés moins sensibles aux maladies ou la simplification du travail du sol favorisent, entre autres, le maintien de la biodiversité.

Résultats

Les surfaces en agriculture biologique continuent leur progression à un rythme soutenu (+15,2 % entre 2010 et 2011) et atteignent 5 252 hectares en 2011. Les perspectives sont bonnes puisque les surfaces en conversion progressent également rapidement (+48,1 % entre 2010 et 2011) et passent de 1 453 hectares à 2 152 hectares.

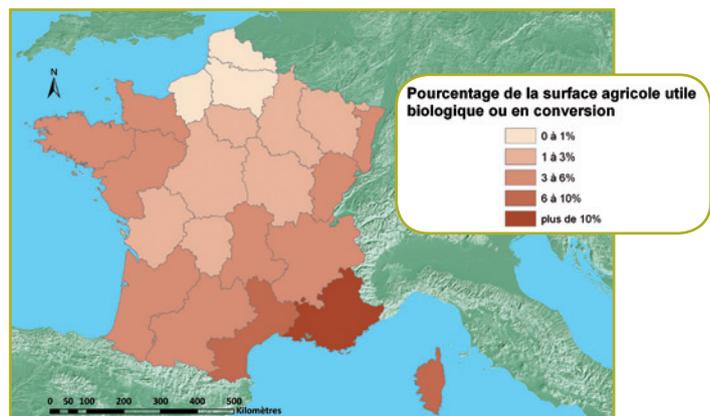
Surfaces cultivées en agriculture biologique et en conversion dans le Nord - Pas-de-Calais (en ha) et proportion de la SAU totale (en %) (source : Agence Bio, 2012)



Toutes productions labellisées " AB " confondues, la superficie cultivée atteint 7 404 hectares, soit 0,9 % de la surface agricole utile (SAU) régionale. Le Nord - Pas-de-Calais se situe donc en queue de peloton au classement des régions productrices de produits labellisés " AB " avec la Picardie et la Haute-Normandie.

Pourcentage de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique ou en conversion par région française en 2011

(source : ORB NPdC d'après Agence Bio, 2012)



Ce qu'il faut en penser

Alors que sept régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse, Rhône-Alpes, Alsace, Franche-Comté et Midi-Pyrénées) dépassent les 5 % de SAU dédiée à l'agriculture biologique, la région Nord - Pas-de-Calais reste positionnée au 21^e rang avec seulement 0,9 % de la SAU régionale labellisée AB, malgré une légère progression depuis 2010. Pour les régions dont la SAU biologique n'excède pas 1 %, on retrouve également la Haute-Normandie et la Picardie (0,7 % de la SAU).

Les différents plans lancés après le Grenelle de l'environnement* (2008), comme le plan national " Agriculture biologique : horizon 2012 " et le plan régional " Développement de l'agriculture biologique 2010 - 2014 ", portent leurs fruits sans toutefois atteindre

les objectifs fixés par le Grenelle, c'est-à-dire 6 % de la SAU en 2012 et 20 % en 2020. Ces plans ne se focalisent pas uniquement sur les producteurs, ils prennent en compte la filière de distribution et la consommation dans la restauration collective, la recherche et la formation, la protection de la santé publique et de l'environnement.

Un diagnostic en amont des filières de l'agriculture biologique dans le Nord - Pas-de-Calais a permis de dégager des enjeux par filière.

Pour le maraîchage :

- des besoins importants en main d'œuvre et en formation initiale et continue ;
- une disponibilité foncière qui ne répond pas aux attentes ;
- des aides publiques avec un effet " levier " faible.

Pour l'arboriculture :

- le besoin d'un investissement dans la recherche, notamment variétale ;
- la nécessité de la consolidation de l'organisation économique de la filière " AB " à la suite des conversions récentes.

Pour les grandes cultures, le besoin de :

- valoriser les conversions progressives et collectives ;
- réfléchir à la valorisation de l'ensemble des cultures de la rotation ;
- travailler à la diversification des débouchés et des opérateurs.

Un plan régional plus ambitieux, enrichi par les enseignements tirés de la première phase (2010 - 2012), doit être décliné en matière de recherche et de formation. Il conduira à une généralisation des bonnes pratiques.

Il est à noter que d'autres modes d'exploitation sont favorables à la biodiversité sans être soumis à cette labellisation.

Méthode

L'obtention de la certification AB qui permet de commercialiser des produits avec la mention " Agriculture biologique " nécessite une période de conversion des terres d'une durée variable selon les types de cultures. Dans cette fiche, sont distinguées les données relatives aux surfaces qui concernent, selon les cas, les superficies converties en agriculture biologique (dites " AB "), les superficies en conversion ou les superficies totales (AB et conversion). Les indicateurs sont établis à partir des données relevées dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs lors des audits et des contrôles.

- Voir fiches 2010 et 2011 " Surface en agriculture biologique "

Sites internet

- Agence bio : www.agencebio.org
- Groupement des agriculteurs biologiques du Nord – Pas-de-Calais (GABNOR) : <http://www.gabnor.org>